et l'assommant à coups de talons, pendant que je la maintenais. Je lui enlevais successivement ses gants et ses bijoux, présumant que la mort avait fait son œuvre.

Graby est allé au lavabo pour faire disparaître les traces de sang.

Pendant ce temps, je pris le cadavre et le jetai sur la voie. En se refermant la portière me comprima le doigt, produisant une blessure d'où s'échappait le sang, dont les traces ont été relevées sur les montants. Je revins dans le compartiment où je vis le sac de la victime, je l'éventrai et en retirai l'argent.

A mon arrivée à Paris, je me rendis au domicile de mon amie, 34, rue François-Miron. Je dissimulai les bijoux dans une boîte d'allumettes et les cachai sous le toit.

Pendant ce temps, pour détourner les soupçons, Graby reprenait un train pour Melun et se rendait au Café du Cadran Bleu, pour se créer un alibi.

NOUVELLE PERQUISITION

Paris, 4 janvier. — Dès qu'il eut connaissance des aveux de Michel, M. Legrand, commissaire de la Sûreté, s'est rendu au domicile de l'amie de Michel, Mlle Lucie Robert, 34, rue François-Miron, pour opérer une perquisition.

On a saisi des vêtements militaires, mais on n'a pas trouvé trace de bijoux.

M. Legrand continuera demain ses recherches.

Deux inspecteurs de la Sûreté sont sur les lieux.

LA COMPÉTENCE

Paris, 4 janvier. — Une question se pose. Les assassins de Mme Gouin sont-ils soumis à la juridiction militaire ou à la juridiction civile.

D'après un arrêt de la Cour de Cassation, en date du 23 juillet 1908, tout militaire en permission ou en convalescence est soumis à la juridiction civile. Or, Michel était en permission de 24 heures. Pour lui, la question est tranchée. Par contre Graby était sans permission. Cependant comme complice, il serait soumis à la même juridiction.

Les Socialistes de la Loire contre M. Briand

Le président du Conseil sera combattu aux prochaines élections

Paris, 4 janvier. — La Fédération socialiste de la Loire vient de lancer un organe hebdomadaire de combat, « La Lutte sociale », destiné, disent ses fondateurs, à intensifier davantage la propagande dans la Loire, où elle a été rendue particulièrement difficile par suite de la retentissante trahison de Briand.

« La Lutte sociale » est nécessairement fondée pour combattre, avec l'appui des organisations révolutionnaires, l'élection du président du Conseil.

M. CLÉMENCEAU & LES RADICAUX

L'ancien président du Conseil maintiendra-t-il sa démission?

Paris, 4 janvier. — On ne sait pas si M. Clémenceau maintient sa démission du parti radical et radical-socialiste. M. Vallé, président du Comité exécutif du parti, interrogé à ce sujet, a déclaré que M. Clémenceau ne lui avait pas fait part de ses intentions, depuis la communication du dossier de l'élection du Var, qui motiva l'incident. Toutefois, le Comité exécutif tient à dégager entièrement sa responsabilité, et il vient dans ce but de faire connaître le texte du télégramme envoyé aux radicaux et radicaux-socialistes de Toulon, à la veille des élections municipales; ce texte le voici :

Le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, fidèle aux principes du parti, réprouve énergiquement l'alliance avec les réactionnaires et invite les radicaux et radicaux-socialistes de Toulon à faire, dimanche, en observant la discipline de gauche tout leur devoir républicain. — VALLÉ.

Le Comité exécutif se réunira mercredi, et tout porte à croire qu'il traitera en secret de l'affaire Clémenceau. Certains indices permettent de penser que le Comité a perdu l'espoir de retenir l'ancien président du Conseil.

Le salaire des ouvriers et des ouvrières à domicile

Une interview de M. de Mun. — Le rôle social de l'Eglise

Paris, 4 janvier. — Nous avons donné, récemment, un aperçu de la proposition de loi déposée par M. de Mun, tendant à fixer les salaires minima pour les ouvriers et ouvrières à domicile.

Interviewé par un rédacteur d'un journal parisien, M. de Mun a fourni quelques précisions touchant cette proposition :

— Sur 217 ouvrières de la lingerie, déclare M. de Mun, qui ont répondu à l'enquête, à Paris, 6 % gagnent moins de quinze centimes par heure, 45 % moins de 25 centimes. Si elles travaillent dix heures, c'est 1 fr. 50 ou 2 fr. 50 au maximum par jour. Or, ce travail de dix heures est bien loin d'être la règle générale; il en est qui travaillent dix-sept heures pour 1 fr. 75; elles se lèvent à quatre heures, se couchent à onze, parce qu'il faut faire le ménage. Naturellement il n'est pas question du repos du dimanche. Avec ce gain dérisoire, il faut manger, se chauffer, se vêtir, payer le loyer, le fil, les aiguilles, la location de la machine à coudre.

Aux salaires de famine, il faut ajouter l'horrible insalubrité des chambres misérables où travaillent ces pauvres femmes, véritables foyers de tuberculose dont le germe est déposé dans ces travaux de lingerie, lesquels sont offerts ensuite à la clientèle pour des prix d'un bon marché ridicule.

Je trouve qu'une telle situation est indigne d'un pays civilisé, et je crois que tout le monde est d'accord avec moi. Mais c'est sur les remèdes qu'il convient d'opposer au mal que le désaccord commence.

La Ligue sociale d'acheteurs fait à cet égard des efforts magnifiques. Elle essaye d'agir sur la clientèle, et par elle sur les patrons. Car le public ignore le mal dont il se fait le complice. Qui est responsable? L'ouvrière accuse l'entrepreneuse, l'entrepreneuse accuse le grand magasin, le grand magasin accuse le client. Et il est bien vrai que si les magasins offrent des corsolets à 10 fr. 75, des jaquettes à 4 fr. 95, des faux-cols à 1 fr. 65 la boîte de six, des chemises festonnées à 1 fr. 45, c'est parce que les clients recherchent ces vêtements de faux luxe qui leur donnent l'apparence de l'égalité.

La clientèle riche elle-même est séduite par l'appât des bons marchés; vous savez quelle cohue se presse à la porte des grands magasins les jours de grande exposition. Ce sont les malheureuses ouvrières qui payent ces bons marchés fantastiques. Il faut bien se rattraper sur la main-d'œuvre. Pendant qu'on essaye de modifier l'esprit de la clientèle, les ouvrières meurent de faim et de misère.

Il y a eu des initiatives courageuses dans ce sens, à Lyon sous l'impulsion de Mlle Rochebillard, à Plaisance. Mais elles ne peuvent atteindre que de petites minorités. Quelle action efficace ces syndicats à peine nés peuvent-ils exercer sur les patrons et sur le Parlement?

Eh bien, conclut M. de Mun, en cet état de faiblesse, en présence de l'irresponsabilité universelle, de l'insouciance de la clientèle, des obligations de la concurrence, il n'y a qu'une loi qui puisse sinon faire disparaître le mal, du moins commencer à le guérir.

Nous ne demandons pas la suppression du travail à domicile. Ce serait un coup d'épée dans l'eau. Nous demandons, conformément au vœu du congrès de Lucerne, la formation de comités mixtes professionnels, dont moitié par les ouvriers, nommés par les patrons, et chargés par région d'établir le salaire minimum que doit recevoir par heure l'ouvrier de capacité moyenne.

M. de Mun ne défend de toute pensée politique et il ajoute :

— Pourquoi nous ferait-on cette injure? Nous ne la méritons pas. Depuis plus de trente ans, je défends la cause du peuple que l'Eglise, elle, a toujours défendue. Léon XIII, par son encyclique *Rerum novarum*, a rappelé cette tradition à ceux des catholiques qui l'avaient oubliée. Cette Eglise que le peuple accuse d'être son ennemie, il l'a montrée prête à soutenir ses droits et la justice de ses revendications! Que l'on examine nos thèses, nous sommes prêts à la discussion et nous savons écouter le contradicteur. Mais, je vous en prie, ne nous prêtez pas des mobiles aussi terre à terre. Les élections! Nous voyons plus haut et plus loin quand nous tendons les bras aux prolétaires pour une alliance intime de l'Eglise et du peuple.

Une émouvante cérémonie à Madrid

Madrid, 4 décembre. — La reine Victoria, entourée des infantes Isabelle, Thérèse et Louise, a distribué aujourd'hui, dans un des salons du Palais royal, des secours aux familles des militaires morts et aux soldats qui perdirent un membre dans la campagne de Melilla.

La souveraine a remis aux premières des secours s'élevant à 1.000 pesetas et une somme de 800 pesetas à être destinée aux soldats étrangers.

Des délégations de diverses armes et de la maison militaire du roi, assistaient à cette cérémonie émouvante. La reine a eu, pour toutes les familles des morts et des invalides, un mot de consolation et d'encouragement.

Mort du sénateur Desmons

Paris, 4 janvier. — On annonce la mort de M. Desmons, sénateur du Gard, à l'âge de 77 ans, des suites d'une congestion pulmonaire compliquée d'urémie. Il avait fait, il y a quelques jours, une chute dans son escalier, ce qui l'avait obligé à s'aliter. Facteur protestant et sectaire, M. Desmons, qui avait été grand-maître de la franc-maçonnerie, avait été élu député pour la première fois en 1881, et sénateur en 1894, et réélu en 1903 par 487 voix.

L'Explorateur Andrée

Londres, 4 janvier — D'après un missionnaire du diocèse du Prince-Albert (Canada), actuellement en voyage dans les régions polaires, le ballon de l'explorateur Andrée aurait été découvert par les Esquimaux, près du lac Reindeer. Andrée et son compagnon de voyage auraient été tués par les indigènes.

Mme Steinheil cherche l'oubli

En attendant elle s'installe dans une coquette villa

Londres, 4 janvier. — Mme Steinheil, que la police londonienne a si bien protégée contre les importuns, commence à trouver que le séjour de l'immense métropole sied mal à ses goûts et à ses habitudes.

Elle vient de louer, dans la ville de Maidenhead, à 40 kilomètres environ, à l'ouest de Londres, une petite villa perdue, assure-t-on, dans un bosquet, et dans laquelle elle attendra désormais, en écrivant de volumineux mémoires, que l'oubli le plus complet soit fait sur son nom.

Un récit authentique de la catastrophe de Meyerling

Berlin, 4 janvier. — On télégraphie de Vienne au « Berliner Lokal-Anzeiger » :

« Voici le récit authentique de la catastrophe de Meyerling, d'après une lettre du baron Louis Vecsera, qui vient de mourir à Colombo qui fut le témoin oculaire de ce drame dont sa sœur Marie fut l'héroïne et la victime.

» Le 29 janvier 1889, nous nous rendîmes à la chasse à Meyerling, Son Altesse Royale, Bombelles, le comte Hoyos et moi; Szögenyi était aussi invité, mais l'invitation lui arriva trop tard. La chasse fut très mauvaise.

« Le 29 janvier nous nous trouvions tous dans la pièce d'en bas quand Marie arriva; nous nous mîmes tous trois à l'écart et Son Altesse nous dit qu'elle renonçait à tout espoir de mariage, car elle ne parviendrait jamais à emporter de force le consentement de l'empereur et celui de l'impératrice (à son divorce). Marie ne dit rien et comme Son Altesse Royale insistait pour connaître son opinion elle finit par murmurer après un silence « Alors il ne me reste plus que la mort!»

» Le Kronprinz se fit jouer plusieurs morceaux par la musoique et se retira vers minuit dans sa chambre en donnant l'ordre qu'on le réveillât à six heures du matin.

» Peu après sept heures il se fit un grand bruit dans le château; nous nous réveillâmes tous. Loschek, qui couchait dans l'antichambre du Kronprinz nous raconta que Son Altesse Royale était arrivée à six heures du matin dans l'antichambre pour lui dire qu'il voulait encore dormir pendant une heure.

» A une heure, Loschek frappa à la porte et voulut l'ouvrir mais il remarqua qu'elle était verrouillée; il alla chercher Bombelles en toute hâte et celui-ci frappa à la porte. Le comte Bombelle nous appela, Hoyos et moi; nous décidâmes d'ouvrir de force, et la porte fut enfoncée. Les stores étaient baissés jusqu'en bas. Sur le lit, le Kronprinz était mort, sa main droite pendait hors du lit; la jambe du Kronprinz présentait une petite blessure. D'abord nous ne vîmes pas la baronne Marie, qu'une couverture blanche couvrait entièrement de la tête aux pieds. Sur la table de nuit était un verre avec une cuiller d'argent. Elle s'était empoisonnée.

» Auprès du chandelier se trouvaient quatre lettres: trois femées, une ouverte.

» A huit heures, le comte Bombelles partit pour Vienne à cheval. Le corps de la baronne fut transporté dans le cimetière de Heikireuz dans un simple cercueil de bois. Maman et moi la suivirent seuls et ensuite on nous pria de quitter le pays. »

Tel est le récit fait par un témoin oculaire de la mort du Kronprinz Rodolphe d'Autriche, qui diffère beaucoup des récits sensationnels que l'on a propagés d'une autre source.

Les Affaires marocaines

L'accord avec la France. — L'attitude de Moulaï-Hafid

Tanger, 4 janvier. — Des nouvelles parvenues de Fez, disent qu'avant que la nouvelle de l'accord intervenu avec la France ne fut parvenue à Fez, le sultan avait convoqué les principaux personnages de son makhzen.

Il leur a demandé leur avis sur la conduite à suivre dans le cas où les instructions qu'il avait données à El Mokri seraient jugées par le gouvernement français insuffisantes pour établir un accord.

Presque tous se sont prononcés en faveur de l'acceptation des conditions françaises, en faisant valoir que la loi musulmane désapprouve la résistance là où elle risque de provoquer un mal plus grand que celui qu'on veut éviter. Un seul des membres de ce conseil, plus préoccupé d'ailleurs de flatter la mégalomanie de Moulaï-Hafid que d'exprimer son opinion intime sur la question, a prétendu qu'aucune puissance étrangère ne peut en imposer au Maroc, si on fait appel pour lui résister à toutes les forces du pays.

Si Alssa ben Omar, ministre chérifien des affaires étrangères, a vivement combattu cet avis, en déclarant que c'est avec de pareilles illusions qu'on expose l'islam à des échecs. Cette opinion a fini par rallier l'unanimité des voix. Il semble d'ailleurs que Moulaï-Hafid, en réunissant ce conseil, était convaincu qu'il se prononcerait en faveur d'une politique conciliante avec la France. Il a voulu simplement, par cette procédure, indiquer que c'est son makhzen et non lui qui a voulu des transactions.

Les Espagnols dans le Riff

Madrid, 4 janvier. — La commission technique étudiant les défenses autour de Melilla conclurait au maintien d'un corps de 16 à 18,000 hommes. Le ministère de la guerre ne dément pas le meurtre de deux soldats près de Nador par les Riffains, mais le considère comme un incident isolé.

L'AGITATION EN CATALOGNE

Pour la libération des prisonniers. — On organise la grève générale

Madrid, 4 janvier. — Les nouvelles de Barcelone disent que la tranquillité règne dans toute la Catalogne. On dit que les promoteurs de la campagne en faveur des prisonniers qui sont actuellement au nombre de cent dix-neuf à Montjuich continueront leurs meetings jusqu'au 16, date à laquelle ils remettront au gouverneur une pétition en faveur de l'amnistie. Si elle était refusée, ils déclareraient la grève générale mais pacifique. Ils demandent aussi la réouverture de l'Athénée ouvrier et des écoles laïques.

Le prochain voyage du Président de la République

M. Fallières irait en Suisse

Paris, 4 décembre. — Une note officieuse confirme le projet de voyage, en Suisse, que ferait le Président de la République, lors de son voyage en Savoie ou à Besançon.

M. Fallières, dit cette note, a eu l'occasion de s'entretenir à ce sujet avec le ministre de Suisse à Paris mais rien n'est encore officiellement arrêté.

Un journal de la Suisse romande parle d'un projet de visite du président de la République Française en avril ou en mai. Cette visite serait certainement accueillie avec une grande satisfaction en Suisse; cependant nous croyons savoir qu'elle n'a fait encore l'objet d'aucun pourparler officiel.

Enfin, la « Gazette de Lausanne » dit, qu'en tous cas, cette visite n'aurait pas lieu avant les élections françaises.

L'Empoisonnement du Ténor Godard

L'AFFAIRE SERAIT ENTRÉE DANS UNE PHASE NOUVELLE

Paris, 4 janvier. — M. le juge d'instruction Boucard, qui consacre tous ses efforts à faire la lumière sur l'empoisonnement du ténor Godard, a reçu aujourd'hui une déclaration très intéressante émanant d'un négociant établi à Lisieux.

Ce négociant, M. B..., qui est parent de M. Doudieu, reçut, il y a quelques années, des lettres de menaces non signées. Il n'attacha d'abord pas grande importance à ces missives, mais la divulgation des faits relatifs à l'affaire Bourette les lui rappela et M. B... eut la curiosité de les comparer avec les billets qu'avait reçus le marchand de meubles.

Son pressentiment ne l'avait pas trompé. Il reconnut sans peine que l'écriture était identique et que l'auteur des menaces dirigées contre lui n'était autre, par conséquent, que la correspondante de M. Doudieu.

Marie Bourette est-elle une monomaniaque de la lettre de menaces? En tout cas, les informations recueillies sur elle tendent à démontrer qu'elle s'adressait à toutes les personnes qu'elle connaissait.

M. Boucard attache une grande importance à la déclaration de M. B..., qui a remis à l'appui de ses dires un volumineux dossier. Le juge d'instruction aurait dit que ces nouvelles preuves suffisaient à établir définitivement sa conviction.

On peut donc s'attendre à la fin prochaine de l'instruction. Toutefois, M. Boucard doit encore recevoir le témoignage d'un commerçant de Caen, dont il attend aussi les éclaircissements sérieux.

Une épidémie de typhoïde à Montréal

SIX MORTS
TROIS MILLE MALADES

Québec, 4 janvier. — L'épidémie de fièvre typhoïde a causé 6 décès à Montréal et 226 nouveaux cas se sont produits du 1er au 3 janvier. On traite en ce moment plus de 3,000 malades; il a fallu ouvrir un hôpital de fortune; des listes de souscription sont ouvertes.

Le plus intéressant,
Le plus amusant,
Le plus gai,
Le plus complet,
Le plus documenté,
des Almanachs, c'est
LE GRAND ALMANACH du "Journal de Roubaix"
ACHETEZ-LE
VOUS EN SEREZ CONTENT

UN DRAME A PARIS

Mystère éclairci

Paris, 4 janvier. — Nous avons annoncé que le cadavre d'une enfant de 20 mois avait été retrouvé, ces jours derniers, dans la Seine. Le mystère est éclairci. Les mariniers ont repêché aujourd'hui, dans la Seine, le cadavre d'une femme âgée de 30 ans environ, ayant l'aspect d'une domestique. Elle était vêtue d'une robe bleue dépourvue de ceinture, et la couleur de ce vêtement correspond à celle de la ceinture dont était porteur le cadavre de l'enfant. Il s'agit donc bien d'une mère qui s'est jetée à l'eau avec sa fillette.

Explosion et incendie à Perpignan

TROIS VICTIMES

Perpignan, 4 janvier. — Cet après-midi, M. Adrogue, droguiste, s'était approché, dans son entrepôt, d'un bidon de vernis avec une bougie allumée, une explosion se produisit communiquant l'incendie à l'entrepôt. M. Adrogue, sa femme et un client sont brûlés très grièvement. Les pompiers combattent l'incendie et n'en sont pas encore maîtres.

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

L'arrestation des assassins de Mme Gouin

LE DÉNONCIATEUR PORTHAULT

Émouvante confrontation. — Les deux soldats finissent par faire des aveux. — Ils racontent comment ils ont commis leur crime. — Mme Gouin tuée à coups de talon de botte

A la caserne du 31e

Paris, 4 janvier. — Nous avons dit qu'après avoir reçu les déclarations de M. Edouard et du jeune cuisinier Porthault, M. Albanel, juge d'instruction, avait donné la mission à M. Palliet, directeur de la brigade mobile, de perquisitionner à la caserne du 31e, de rechercher les deux militaires soupçonnés et de procéder à leur arrestation. Voici des détails complémentaires sur les opérations auxquelles a présidé M. Palliet :

Parti en automobile avec deux inspecteurs, le chef de la brigade mobile, dès son arrivée à Melun, se rendit à la caserne du 31e où se trouvaient le lieutenant-colonel, le commandant du 3e bataillon et le capitaine commandant la 3e compagnie à laquelle appartiennent Michel et Graby. Il mit les officiers au courant de sa mission, et décida de commencer, en leur présence, des perquisitions dans le pavillon des deux soldats.

Au cours de l'opération, M. Palliet saisit la capote et le pantalon des deux inculpés, ainsi que deux foulards. Il saisit également l'épée-baïonnette de Michel, sur laquelle il constata une tache jaunâtre. L'enquête sommaire à laquelle M. Palliet procéda, tout en perquisitionnant, lui apprit que le 16 décembre, le lendemain du crime, le capitaine de la 3e compagnie, à l'exercice, remarquant la pâleur de Graby, lui demanda s'il n'était pas malade, et lui conseilla de rentrer à la caserne. Graby, se déclarant en bonne santé, continua la manœuvre avec ses camarades.

La perquisition terminée, le chef de la brigade mobile, toujours accompagné des officiers, se rendit au réfectoire où les hommes de la 3e compagnie prenaient leur repas; il s'approcha de Michel et l'invita à le suivre.

Docilement, il suivit M. Palliet au bureau de la compagnie. Michel refusa de continuer son repas et partit en automobile avec le commissaire, sans demander le moindre explication. A midi, il était conduit dans les bureaux de la Sûreté générale et de là amené au Palais de Justice.

Les premières déclarations de Graby

Paris, 4 janvier. — Dans le premier interrogatoire que lui fit subir aujourd'hui M. Albanel, le soldat Graby commença par protester de son innocence, affirmant que le 15 décembre il n'avait pas quitté Melun, qu'il avait passé la soirée au *Cadran bleu*, avec un ami, nommé Poulain, et qu'il était rentré à la caserne à onze heures du soir.

C'est l'alibi qu'il avait donné à la Sûreté générale, lorsqu'il fut soupçonné une première fois. Cet alibi avait été vérifié et reconnu exact.

Devant M. Albanel, le soldat Graby s'étonnait des précisions trop méticuleuses fournies par Graby, celui-ci, sans s'émouvoir, répondit : « Cela n'a rien d'étonnant; mon caporal m'avait prévenu qu'on m'interrogerait, j'ai rappelé mes souvenirs. »

Premières déclarations de Michel

Michel, interrogé à son tour, par le magistrat instructeur, a nié toute participation au crime. Il reconnaît bien être venu à Paris, mais en permission régulière de 24 heures; il affirma y être venu seul, pour voir Lucie Robert, demeurant 34, rue François-Miron.

M. Albanel lui démontra alors qu'il ne s'était pas rendu rue Miron. Se troublant un peu, mais niant toujours, Michel reconnut l'exactitude du fait, disant qu'il s'était rendu rue Brantome, chez ses parents.

Graby et Michel confrontés

Le moment paraît alors venu au magistrat instructeur de confronter une première fois les deux inculpés. Cette confrontation ne donna pas de résultat; Graby persista à affirmer qu'il n'avait pas quitté Melun de la journée. M. Albanel donna alors lecture de la lettre du témoin Porthault. Graby et Michel contestèrent le récit.

Confrontation générale

Le jeune cuisinier fut introduit. Le juge d'instruction lui fit renouveler ses déclarations. Frappé de stupeur par les faits précis apportés par Porthault, les deux soldats nièrent toujours mais faiblement; enfin, pressés de questions, ils éclatèrent en sanglots, et commencèrent à avouer.

Les aveux

C'est Michel qui avoua le premier. S'adressant à Graby il s'écria : « Allons, en voilà assez; je suis venu, avec toi, à Paris; ne faisons plus tant de chichi; inutile de nier encore; c'est nous qui avons fait le coup. Tu me barbais depuis assez longtemps, avec ces trucs-là ».

Michel raconta alors que, depuis longtemps, Graby lui avait parlé d'un coup à faire dans le train, pour se procurer de l'argent. Il ne lui avait cependant désigné personne et Mme Gouin n'était pas plus visée qu'un autre voyageur quelconque de première classe. Michel déclara, qu'à peine le train en marche, de leur wagon mixte, ils passèrent par le soufflet dans le wagon de première classe, où Mme Gouin occupait seule, un compartiment.

Tous deux sautèrent sur la malheureuse femme, qu'ils renversèrent facilement, et, pendant que Graby lui frappait la tête à coups de talon de souliers, il la maintenait à terre, arrachant un de ses gants et lui enlevant ses bagues. Dans le sac, il prit un porte-monnaie qui contenait 5 francs.

Voyant que leur victime ne donnait plus signe de vie, ils décidèrent de se défaire du cadavre. Graby ouvrit la portière à contre-voie, mais celle-ci revenant violemment, lui serra les doigts contre le montant du wagon. Le sang coulait, Graby se rendit alors au lavabo pour se laver les mains. Lorsqu'il revint, Michel, qui avait lancé le corps sur la vie, était seul.

Leur crime accompli, les assassins regagnèrent leur wagon de 2e classe. Arrivés à la gare de Lyon, ils descendirent rapidement et Graby reprenait, peu après, un autre train pour rentrer à Melun.

Pour bien affirmer qu'il venait de dire la vérité, Michel entr'ouvrit sa capotte et prit une bague gourmette en or, épinglée à sa chemise. Présentée au docteur Got, médecin de la famille Gouin, qui assistait à l'interrogatoire, cette bague fut reconnue, par lui, comme ayant appartenu à Mme Gouin.

Après ces déclarations de Michel, non contredites par Graby, des mandats d'arrestation contre les deux soldats furent signés par M. Gridel, juge d'instruction à Corbeil.

Graby et Michel ont été, à ce moment, conduits au dépôt.

La découverte des bijoux

Après les premières recherches infructueuses faites par M. Legrand pour découvrir les bijoux volés, deux inspecteurs de la Sûreté se transportèrent 34, rue François-Miron, conduisant le soldat Michel avec eux. En sa présence, ils firent une nouvelle perquisition sur le toit, et ne tardèrent pas à trouver, cachées sous une tuile, les deux bagues volées à Mme Gouin.

La question de compétence

On est à peu près d'accord pour conclure que si, comme il l'affirme, Michel était titulaire d'une permission de 24 heures, il serait justiciable de la juridiction civile.

D'après l'arrêt de cassation en date du 23 juillet 1908, il y a lieu, en effet, de n'établir aucune distinction entre les permissions accordées aux militaires en activité de service. La permission est le titre en vertu duquel le militaire est à la fois libéré des obligations du service militaire et autorisé à quitter sa garnison pendant un temps déterminé. Donc si les faits incriminés ne rentrent pas dans la catégorie des délits prévus par le titre 4 du code de justice militaire, c'est la juridiction civile qui est compétente pour Michel et, par voie de conséquence, pour Graby, co-auteur du crime.

La terreur du 31e

Paris, 4 janvier. — Graby et Michel, avec leur ami Daniel, celui qui a été soupçonné un instant sur la dénonciation de Graby, étaient la terreur du 31e régiment d'infanterie, où la nouvelle de leur arrestation a été accueillie avec satisfaction.

Michel est orphelin, il a exercé la profession d'acrobate; il avait su, malgré ses mauvaises notes, se faire nommer prévôt d'escrime. Les époux Graby sont plongés dans une désolation indescriptible.

L'AFFAIRE GOUIN & LA PRESSE

Paris, mercredi, 5 janvier.

Du *Gaulois* :

« Ce n'est pas sans une grande tristesse que nous avons appris la qualité des assassins: ce sont des soldats. Il fut un temps où l'on citait, de loin en loin, et comme une monstrueuse exception, un soldat qui déshonorait son uniforme; aujourd'hui, les crimes commis par des militaires deviennent relativement fréquents. Les apaches sont entrés à la caserne le jour où le prêtre en était expulsé. Le drapeau n'est pas fait pour abriter des coquins. »

De M. Judet dans l'*Eclair* :

« Le cas des soldats Graby et Michel, qui sont des apaches, dont le premier est entré au régiment précédé de condamnations multiples, va-t-il éveiller les yeux des responsabilités sur la honte impliquée à l'armée par un recrutement infâme?

» Tandis que les gradins introduits pêle-mêle dans le rang, pourrissent leurs camarades honnêtes, le service lui-même, le prestige de l'uniforme est disqualifié; il cesse désormais d'être une garantie, un élément de confiance et de sécurité. »

De la *République Française* :

« Nous ne connaissons pas encore les détails de l'assassinat commis par les deux soldats de Melun, mais nous en savons assez pour affirmer que c'est là un résultat de la sotte mesure qui a supprimé les régiments de discipline et réparti les condamnés de droit commun dans les régiments de la métropole.

» L'esprit du mal est plus contagieux qu'une fièvre, et nous défions qu'on trouve un seul père de famille qui accepte de bon cœur, pour ses enfants, cette promiscuité des apaches. »

De l'*Aurore* :

« Purifions le séjour de la caserne. C'est une question d'hygiène morale; éloignons-en les apaches déjà contaminés, prédestinés au crime, agents de perversion fatale; ce sont les pêches à 15 sous qui corrompent les chambrées. Ceux-là préparent les Graby et les Michel; ceux-là font des soldats assassins et l'armée les subit en rougissant de douleur et de honte. Il faut lui épargner cette cruelle promiscuité, c'est une réforme qui s'impose ».

LA MORT TRAGIQUE de l'Aviateur Delagrange

Bordeaux, 4 janvier. — D'après un médecin qui assistait à la mort de Delagrange, l'aviateur a succombé à une fracture de la base du crâne. Le corps est gardé dans une maison voisine de celle du président de la Ligue nationale aérienne. On a prévenu télégraphiquement M. Le Rillon, ami de Delagrange, ainsi que l'entourage de l'aviateur de la mort de celui-ci.

L'appareil dont l'aile gauche est dans un fouillis inextricable, gît à terre, sous la garde des gendarmes.

On suppose que l'accident est dû à la rupture d'un tender. Le biplan, au moment de la chûte, marchait à une vitesse de 60 kilomètres.

Comment l'accident s'est produit Tué sur le coup

Bordeaux, 4 janvier. — Les amis de Delagrange, avec lesquels nous nous sommes entretenus, nous ont déclaré que le joyeux aviateur avait déjeuné très gaiement avec eux dans un restaurant du champ d'aviation. La matinée avait été brumeuse et peu favorable à des essais, mais à deux heures, le vent ayant dissipé la brume, Delagrange voulut tenter une expérience. Il revêtit son costume d'ascension et monta sur son siège. Après un premier départ manqué, il s'éleva avec une légèreté remarquable lorsque, tout à coup, la chute se produisit.

Delagrange a été tué sur le coup; en effet, le docteur Friot, ayant sur-le-champ inspecté le corps, déclara que tout était fini. Les yeux du malheureux aviateur étaient révulsés, le visage était assez calme; une jambe était encore engagée dans l'armature; le corps fut porté dans un hangar, où les spectateurs déboutonnèrent, en hâte, le col de la chemise et les vêtements, tandis que le docteur Friot constatait, outre la fracture du crâne, une fracture de la colonne vertébrale.

Ce que dit le mécanicien

Bordeaux, 4 janvier. — Le mécanicien chef-monteur de Delagrange, ne peut pas expliquer la cause de l'accident. Delagrange avait volé avec ce même appareil à Blackpool, à une vitesse de 56 kilomètres, et tous les tendeurs du monoplan avaient été doublés. Je crois que Delagrange a été victime d'une trop rapide dépression en passant au-dessus du hangar Mathis et que, pris dans un remous, l'appareil capota. Il est possible que l'aile gauche qui allait contre le vent, n'ait pas pu résister à une forte pression et que le montant se soit rompu près de l'hélice; cependant l'appareil ne capota pas entièrement. Il tomba sur le flanc gauche. Delagrange a dû être projeté de son siège la tête la première.

Nous avons dit que la nouvelle de la mort de Delagrange avait causé à Bordeaux une très grosse émotion. Des journaux sportifs ont tiré des éditions spéciales qui se sont enlevées très rapidement. Un portrait de l'aviateur exposé à la vitrine d'un photographe bordelais, a été voilé d'un crêpe.

La famille de l'aviateur

Paris, 4 janvier. — Dès que la nouvelle de la mort de Delagrange lui fut parvenue, M. Briand a chargé le préfet du Loiret d'aller présenter ses condoléances à la famille du malheureux aviateur, qui habite Orléans.

Les condoléances de M. Millerand

La Rochelle, 4 janvier. — M. Millerand, qui se trouve aujourd'hui, à La-Rochelle, a, dès la nouvelle de la mort de Delagrange, télégraphié au préfet du Loiret, de présenter ses condoléances à la famille du défunt.

Pressentiments d'aviateur

Paris, 4 janvier. — On raconte qu'il y a une huitaine de jours, s'entretenant avec des amis de ses projets, Delagrange s'écria tout à coup : « Mes projets? je n'aime pas, voyez-vous, causer de mes projets; ils tiennent à si peu de chose. Une panne en l'air, un tendeur rompu, et c'est la chute avec la perspective de se rompre le cou! »

Alors brusquement il fit un geste comme pour écarter une vision importune, puis il ajouta avec un demi sourire : « Ne parlons plus de cela, voulez-vous? sinon je crois que je ne remonterais jamais en aéroplane. »

Les succès de Delagrange

Paris, 4 janvier. — Léon Delagrange était sculpteur lorsqu'un beau jour à l'époque héroïque où seuls en France, Santos Dumont et Henri Farman travaillaient à l'amélioration des plus lourds que l'air, il se passionna pour l'aviation. On se souviendra longtemps du match amical que se livrèrent Farman et Delagrange dans le courant de l'année 1908. Les deux aviateurs luttèrent longtemps pour conquérir le prix Deutsch (50.000 francs) attribué au premier aviateur qui bouclerait un kilomètre; c'est Farman qui le remporta le 14 janvier 1908.

Le 30 mai de la même année, à Rome, devant une assistance considérable, il couvrait la distance énorme pour l'époque de 12.750 mètres. Revenu à Paris, il devint recordman de 24 kil. 724. C'est Delagrange qui emmena le premier une femme, Mme Pelletier, artiste sculpteur, en aéroplane. Il avait abandonné récemment les biplans pour les monoplans, de son ami Blériot.

Enfin à Juvisy, le 30 décembre dernier, il battait officieusement tous les records pour monoplans, par 2 heures 32', couvrant durant ce temps, environ 200 kilomètres. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'Honneur, le 25 juillet dernier.

UN ACCIDENT A M. SANTOS-DUMONT

Une chute de 25 mètres

Paris, 4 janvier. — Santos-Dumont a fait aujourd'hui près de Saint-Cyr une chute de 25 mètres. L'appareil a été brisé; Santos a été relevé le visage ensanglanté.

L'EXÉCUTION IMMINENTE D'HÉBRARD A MONTAUBAN

Paris, 4 janvier. — Les bois de justice, transportés à la gare d'Austerlitz, à 6 heures, sont partis pour Montauban, où doit avoir lieu, jeudi, l'exécution d'Hébrard.

SOLDAT COUPÉ EN DEUX PAR UN TRAIN

Belfort, 4 janvier. — On a trouvé aujourd'hui sur la ligne de Paris, à proximité de la gare de Belfort, le cadavre coupé en deux d'un soldat du 35e d'infanterie.

CHUTE MORTELLE D'UN PROFESSEUR A REIMS

Reims, 4 janvier. — M. Paul Monniot, 35 ans, professeur à l'Ecole Industrielle, s'est tué en tombant d'une maison.

UN SUICIDE AU CAFÉ, A PARIS

Paris, 4 janvier. — Ce soir, vers minuit, un jeune et riche Colombien, de passage à Paris, M. Juan d'Avila, âgé de 20 ans, s'est suicidé, au Café des Princes, en se tirant deux coups de revolver dans la bouche. La mort a été instantanée.

LE MAUVAIS TEMPS

Paris, 4 janvier. — On mande de Gibraltar, qu'une violente tempête, accompagnée de grêle, sévit depuis deux jours. La mer est si mauvaise que les vapeurs à destination d'Algésiras ont dû interrompre leur service.

Nouvelles Régionales

ARRESTATION D'UN VOLEUR SUR UN PAQUEBOT A BOULOGNE-SUR-MER. — Le nommé Oscar Juvet, 24 ans, garçon pâtissier à Zurich, parti en emportant 50.000 francs à son patron, vient d'être arrêté à Boulogne, au moment où il allait s'embarquer pour Buenos-Ayres. Ce sont les commissaires spéciaux Hennett et Sulzbach, qui l'ont capturé à bord du remorqueur « Holland ».

GRAVE ACCIDENT A MARQUETTE. — Dans la matinée de mardi, l'essieu d'un camion de la minoterie Catry, de Marcq-en-Barœul, s'est cassé net, en face de chez M. Hainaux, entrepreneur. Le camion était chargé de sacs de farine et se renversa complètement sur le flanc. Le conducteur s'en est tiré sain et sauf; mais des enfants jouaient sur le côté de la route à l'endroit de l'accident; l'un d'eux, Eugène Dejardin, fut renversé et sérieusement contusionné; on le reconduisit immédiatement chez ses parents où il reçut les soins de M. le docteur Chuffart.

UN NOYÉ A DUNKERQUE. — Mardi après-midi, à deux heures et demie, on a retiré du canal de Bourbourg, le cadavre d'un inconnu; ce noyé, paraissant âgé de 50 ans, est de petite taille et de forte corpulence; il est vêtu de vêtements foncés et porte des jambières.

MARIAGES ET FIANÇAILLES

— On annonce le prochain mariage de Mlle Geneviève Charvet, fille de M. Alfred Charvet, industriel à Armentières, avec M. Félix Facques, de Roubaix.

Cotons Américains

New-York, 4 janvier.

COURS DE CLOTURE

| TERME | NEW-YORK Ce jour | NEW-YORK Précéd. | NEW-ORLÉANS Ce jour | NE